

MAIRIE DE SORNAY
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 12 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Sornay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François Marchal, Maire.

Présents :

- Mmes RIETMANN Odette, GAUTHIER Christelle, LAMBOLEY Stéphanie
- M. MARCHAL F. Maire, Mrs, LETHO Alexandre, ALLIOT Benoît, BARBE Dominique, MARCHAL Luc, BARBE Sylvain

Absent excusé : GAILLARD Karine

Secrétaire de séance : M. ALLIOT Benoît

Début de la séance : 20h30

Ordre du jour :

- Aménagement Centre village : Etude des différents scénarios, suite à donner au dossier de M. DUCROT
- Opérations de régularisation comptable
- Annulation compromis de vente d'un terrain communal rue du Puiset
- Questions diverses

1/ Aménagement Centre village : Etude des différents scénarios, suite à donner au dossier de M. DUCROT

M. le Maire présente les 3 esquisses d'aménagement du centre village réalisées par M. DUCROT.

Estimation des travaux :

- projet 1 : 148 000 € HT
- projet 2 : 171 000 € HT
- projet 3 : 183 000 € HT

Le conseil décide de missionner une équipe de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre village, pour un budget de travaux estimé à 250 000 € HT.

Vote à l'unanimité

2/ Opérations de régularisation comptable

Afin de régulariser la situation comptable de la commune, le Conseil Municipal accepte, de supprimer une dette de 349.97 € (datant de 1997 ?) n'ayant jamais été réclamée.

Vote à l'unanimité

3/ Annulation compromis de vente d'un terrain communal rue du Puiset

Les acheteurs ayant signés le compromis de vente du terrain constructible rue du Puiset, décident de ne pas donner suite. Le conseil municipal donne son accord pour la résiliation de la vente sous réserve du paiement du dédit.

Vote : 7 voix pour, 2 abstentions.

Questions diverses :

- Le passage aux ampoules LED et l'extinction de l'éclairage public la nuit, il y a deux ans, fait apparaitre une économie de 50 % soit 1 350€ / an.

Fin de séance : 22h40

